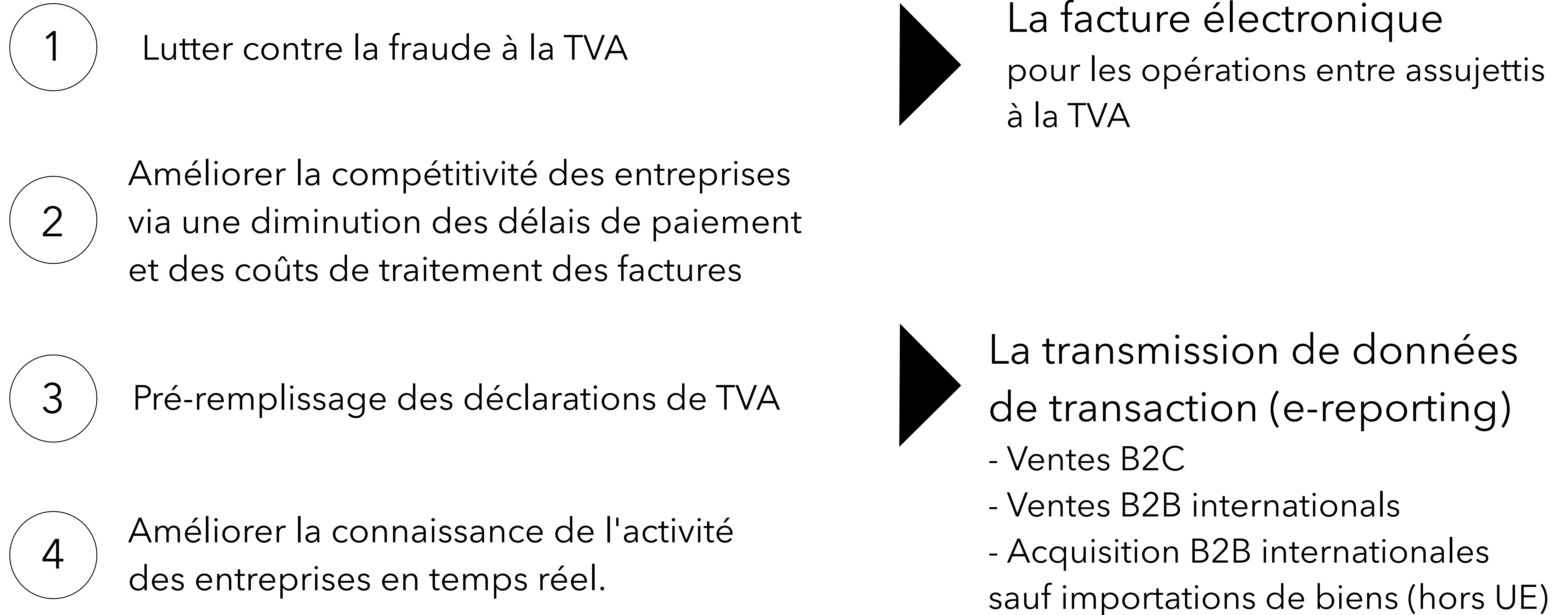


Facturation électronique

C'est quoi ? Pour qui ? Pour quoi ?
Comment et quand ?

Les objectifs de la réforme et leurs conséquences



Qu'est ce qu'une facture électronique ?

Au sens de la Réforme Facture Electronique et de ViDA (alignement UE)

- Une facture émise et reçue sous forme électronique, permettant son traitement automatisé et contenant a minima les mentions obligatoires sous forme structurée.
- Sa conformité fiscale impose de garantir
 - ✓ L'authenticité de l'original
 - ✓ L'intégrité du contenu
 - ✓ La lisibilité par un humain
- Et elle doit respecter un mode d'échange réglementaire à travers des plateformes privées (PDP) immatriculées auprès de l'administration fiscale. Le Portail public de facturation (PPF) a été abandonné le 15 octobre 2024.



Loi de finance rectificative 2022-1157, article 26

Les nouvelles mentions obligatoires

Attendues par la DGFiP

- Le SIRET du client
- L'adresse de livraison des biens si différente de l'adresse de facturation
- Le type d'opération : livraison de bien, prestation de service ou les deux.
- L'option de paiement de la TVA sur les débits
- Motif d'exonération de TVA

Pour en savoir plus : <https://www.economie.gouv.fr/entreprises/factures-mentions-obligatoires>

La structure des données de la facture imposée par l'administration

La norme sémantique EN 16931

3 formats de réception obligatoires :

- XML UBL
- XML UN/CEFACT CII
- Factur-X



```
<rsm:CrossIndustryInvoice xmlns:qdt="urn
xmlns:ram="urn:un:unece:uncefact:data:st
xmlns:udt="urn:un:unece:uncefact:data:st
  <rsm:ExchangedDocumentContext>
    <ram:GuidelineSpecifiedDocumentConte
      <ram:ID>urn:factur-x.eu:1p0:minimum
    </ram:GuidelineSpecifiedDocumentConte
  </rsm:ExchangedDocumentContext>
  <rsm:ExchangedDocument>
    <ram:ID>12345</ram:ID>
    <ram:TypeCode>380</ram:TypeCode>
    <ram:IssueDateTime>
      <udt:DateTimeString format="102">20
    </ram:IssueDateTime>
  </rsm:ExchangedDocument>
  <rsm:SupplyChainTradeTransaction>
    <ram:ApplicableHeaderTradeAgreement>
      <ram:SellerTradeParty>
        <ram:Name>Alexis photographie</ram:
      <ram:SpecifiedLegalOrganization>
        <ram:ID schemeID="0002">31766187
      </ram:SpecifiedLegalOrganization>
      <ram:PostalTradeAddress>
        <ram:PostcodeCode>92340</ram:Pos
        <ram:LineOne>PHOTOGRAPHIE 7 rue
        <ram:CityName>Bourg-La-Reine</ram:
        <ram:CountryID>FR</ram:CountryID>
      </ram:PostalTradeAddress>
      <ram:SpecifiedTaxRegistration>
        <ram:ID schemeID="VA">FR1631766187
```

Amazonia
131, rue de la croix pommée
93360 Neuilly-Plaisance
SIRET : 948 144 373 00016
N° RCS : 948 144 373 R.C.S. Paris

Red Kitchen
Acheteur
229, Rue Saint Honoré
75001 Paris 1er
SIRET : 897 734 687 00014
N° RCS : 897 734 687 R.C.S. Evry

Facture FACT-00001

Objet: **Maintenance Informatique** Date d'émission: 18 Janv. 2023 Date d'échéance: 31 Janv. 2023

Produit/Service	Qté	PU HT	Total HT	Remise %	TVA %	Total TTC
Branding & Product Design	4	250€	1 000€	0	20%	1 200€
Branding & Product Design	4	250€	1 000€	0	20%	1 200€
Branding & Product Design	4	250€	1 000€	0	20%	1 200€

Payable par virement sur
IBAN : FR76 1695 8000 5465 4066 4596 864

Total HT	1000,00€
Remise HT	0,0%
Total Remisé	0,0€
Total TTC (EUR)	1 200,00€

Pénalités de retard au taux de 3 fois le taux d'intérêt légal. En cas de retard de paiement, application d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€ selon article L. 441-5 du code de commerce. Conditions de paiement pour paiement anticipé: pas de remise applicable. 20000x.

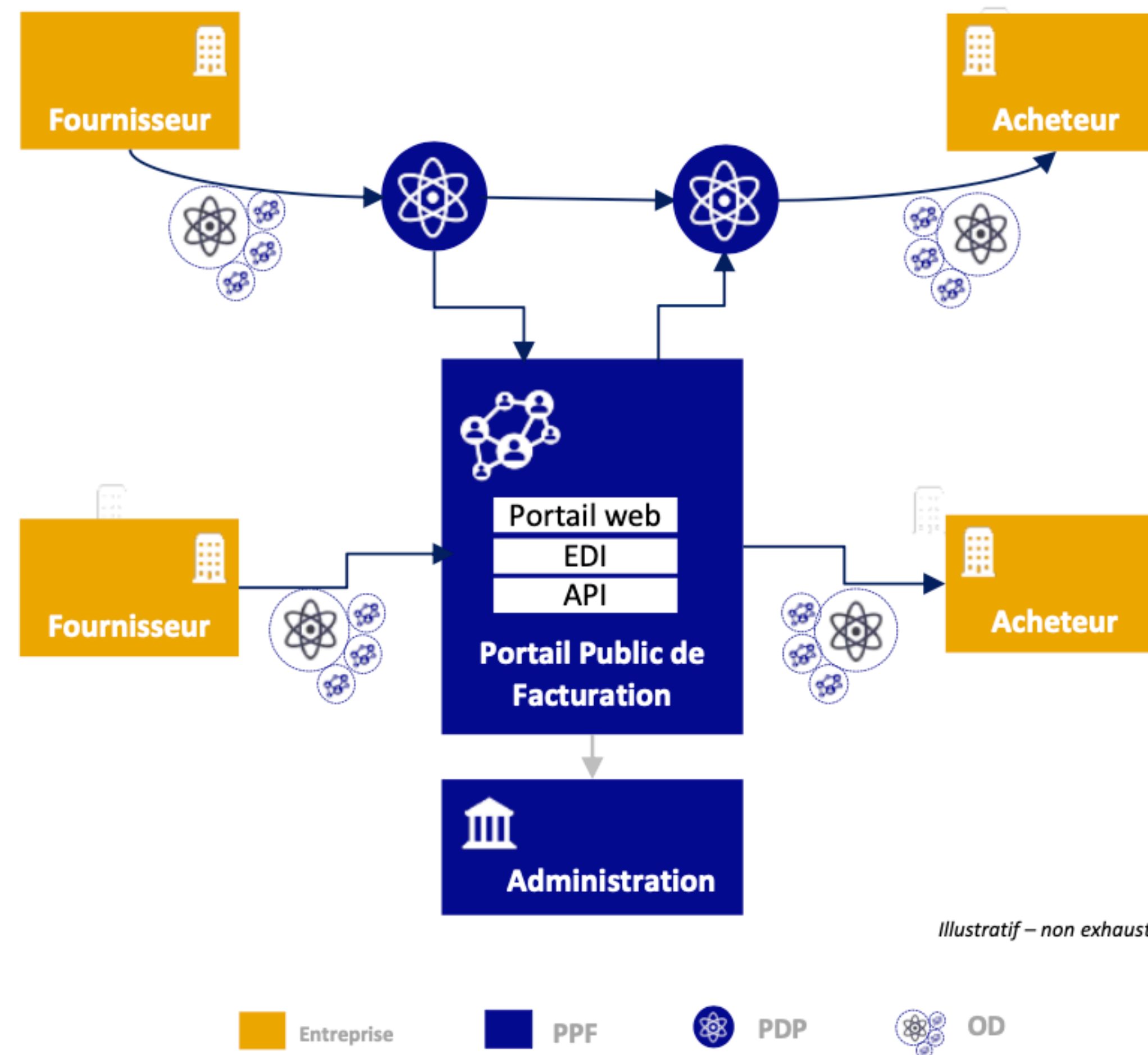
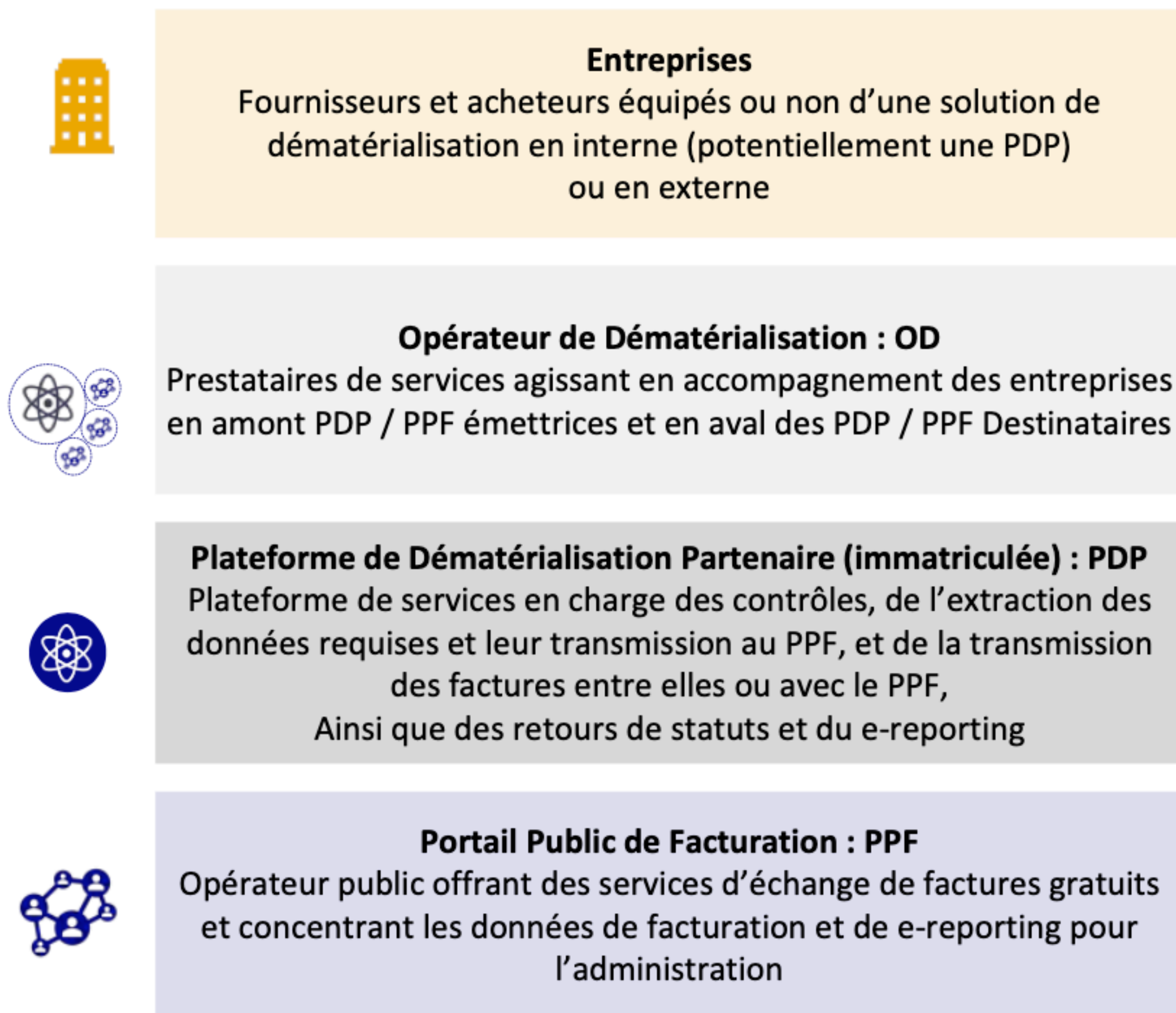
Fichier de données **Fichier PDF**

Facture Factur-X

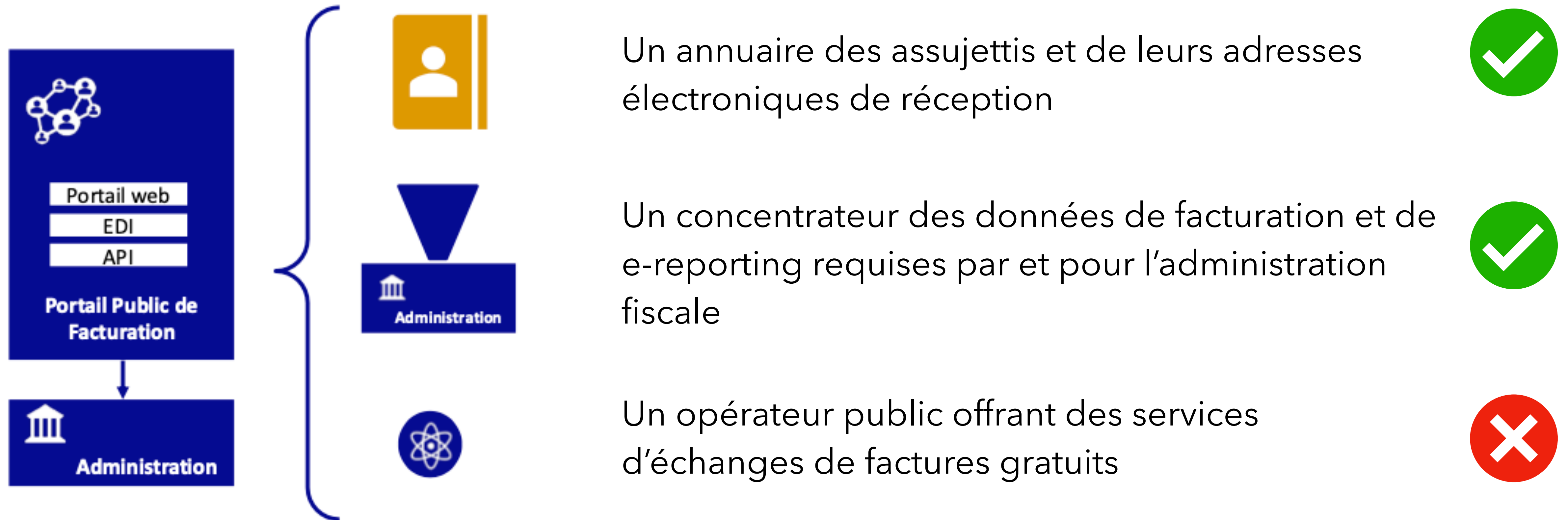
+ D'autres formats privés peuvent être acceptés en cas d'acceptation bilatérale (EDIFACT, UBL...)

Un mode d'échange réglementaire

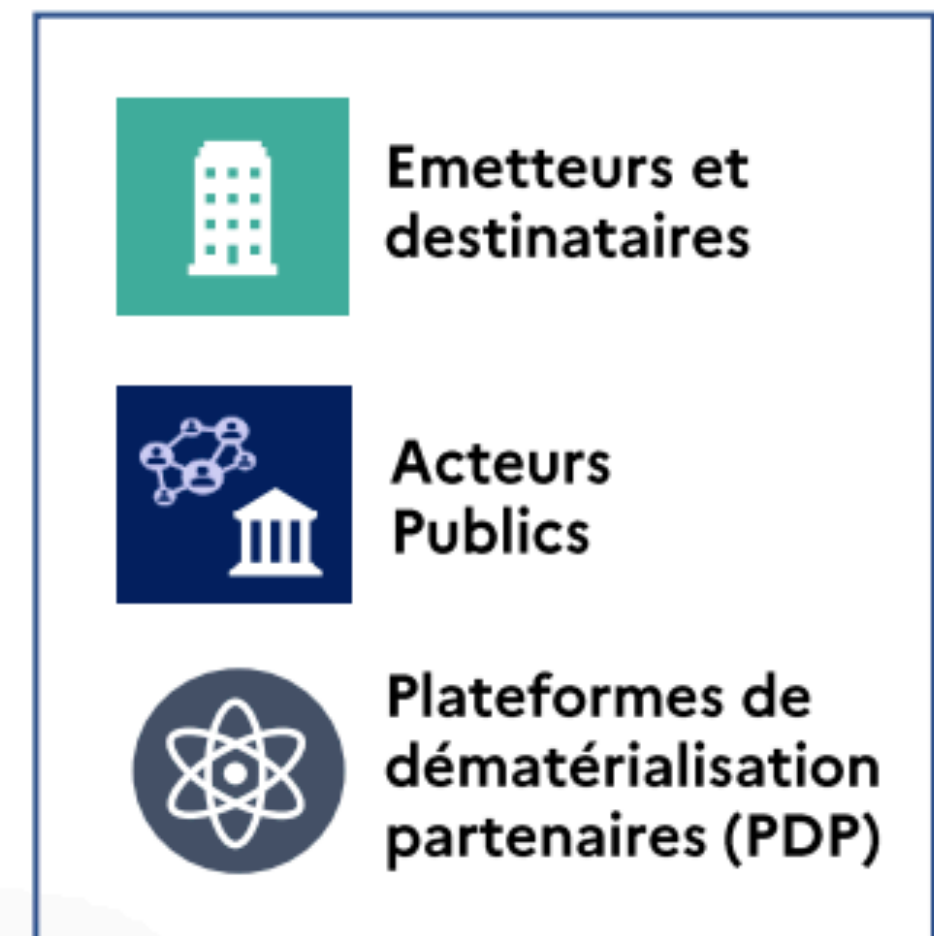
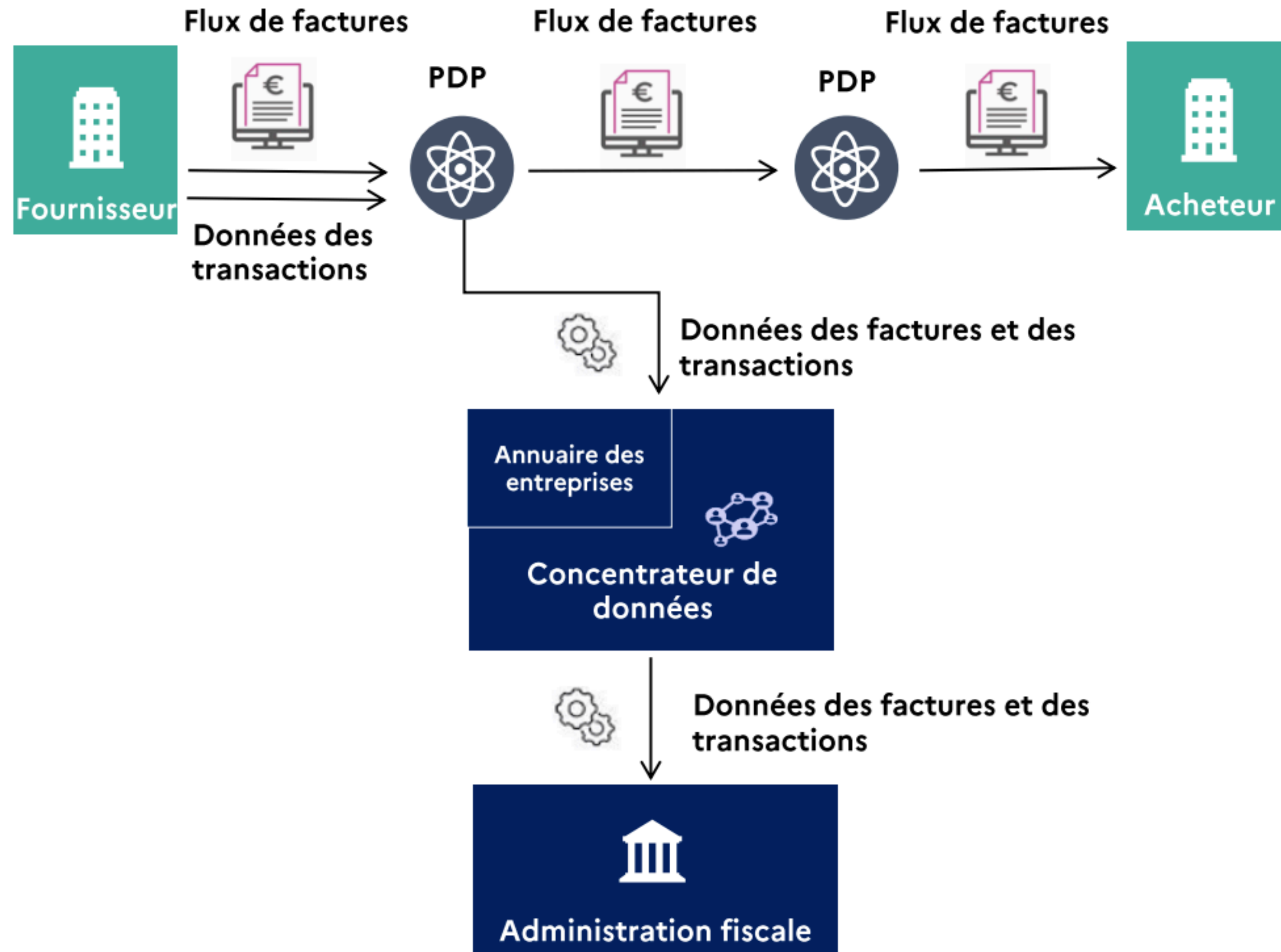
ACTEURS DE LA CHAÎNE DE FACTURATION



Les nouvelles missions de la PPF (Plateforme publique de facturation)



Un mode d'échange réglementaire



En résumé, la réforme de la facture électronique est ...

- 1 Une obligation de réception et d'émission de factures électroniques entre assujettis avec les mentions fiscales transmises à l'administration fiscale en temps réel
- 2 Une obligation de transmission des données de Ventes B2C, et des mentions fiscales des factures de ventes et d'achat B2B internationales et de paiements quand la TVA est due à l'encaissement (Services)
- 3 La transmission de statuts de cycle de vie nécessaire au pré-remplissage TVA et pour apporter de la traçabilité de bout en bout
- 4 Pour 100 % des factures B2B entre assujettis et ventes et achats B2C, et B2B internationaux (sauf import de biens)

Et une traçabilité du cycle de vie des factures

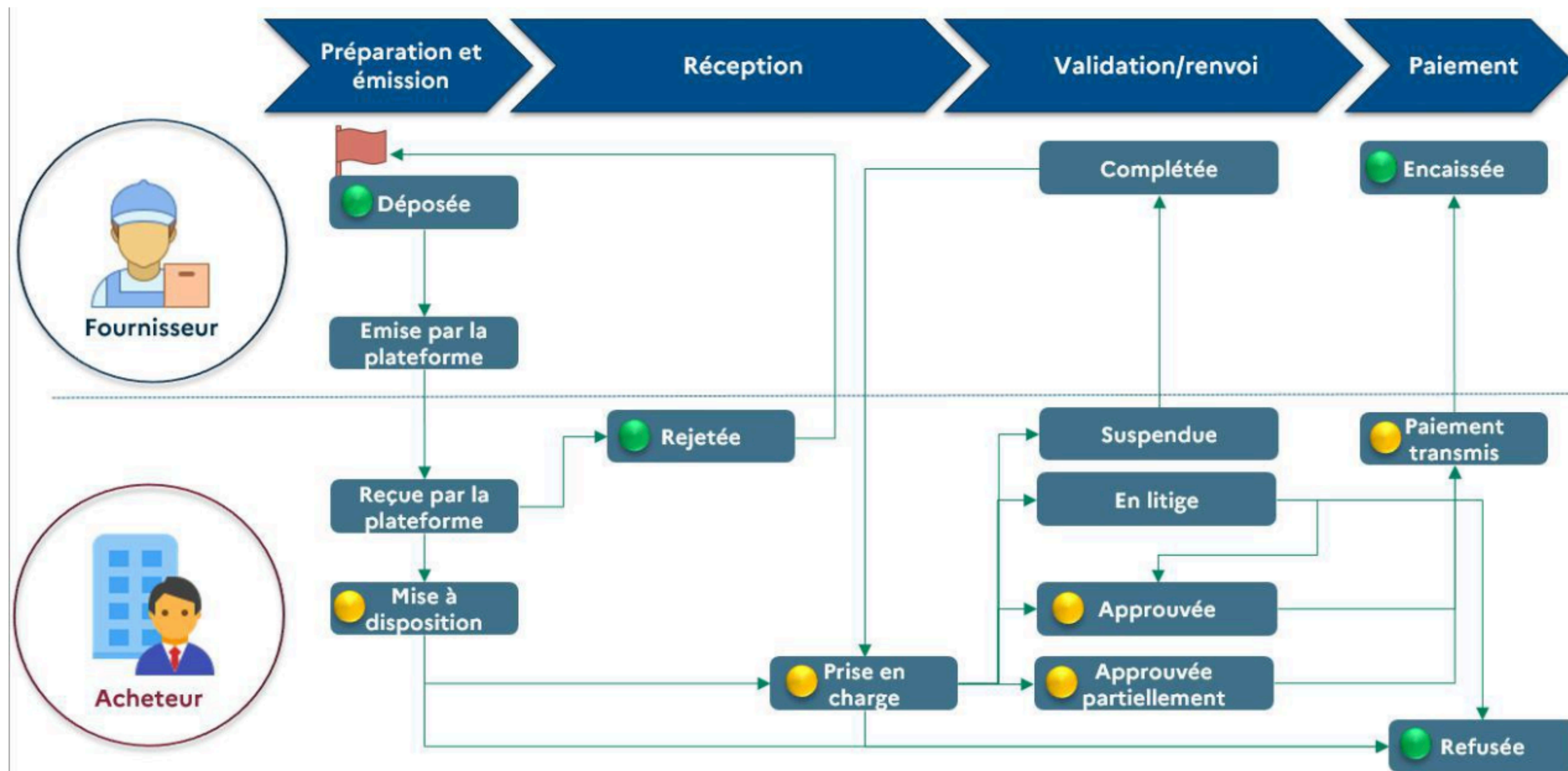


Figure 6 : Cycle de vie des factures et liste des statuts

Qu'en est-il de la transmission des données de transaction ?

Pour qui ?

Tous les assujettis à la TVA (y compris franchisés en base)

Quelles opérations ?

- Les ventes B2C, par jour et par type (*Biens, Services, soumis ou non à la TVA avec détail*)
- Les ventes B2B internationales, par facture (*comme e-invoicing*)
- Les acquisitions B2B internationales (hors import de biens hors UE), par facture
- **Les encaissements des ventes et factures de services (sauf si option pour les débits) : y compris pour factures « e-invoicing »**

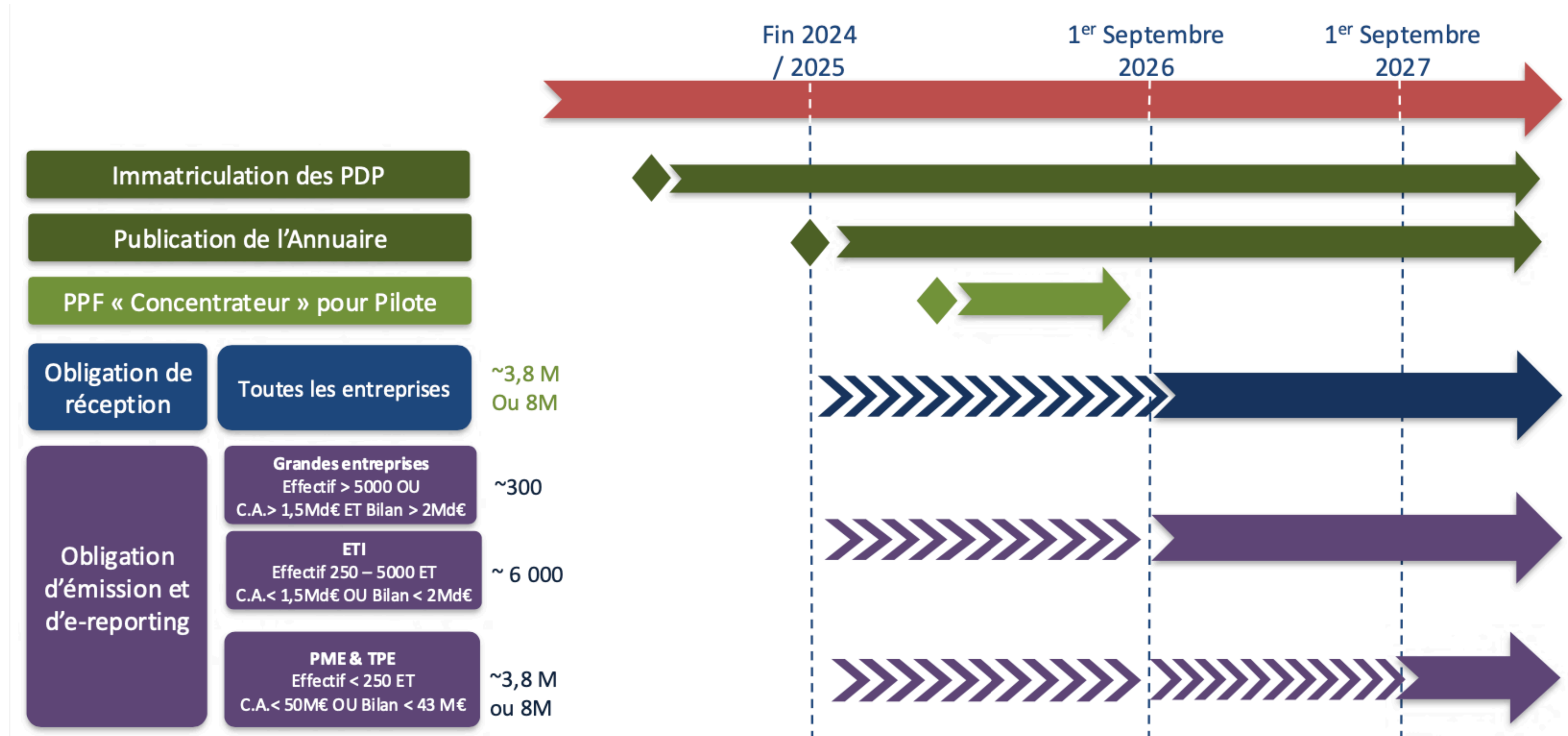
A quelle fréquence ?

Périodiquement, le rythme dépendant du régime TVA

- Régime Normal : Tous les 10 jours sous 10 jours et tous les mois sous 10 jours pour les encaissements
- Régime simplifié : tous les mois, en fin de mois suivant
- Franchise en base : tous les 2 mois, en fin de mois suivant

Ce calendrier est identique à l'obligation d'émettre en e-invoicing

Le calendrier



Source : Forum national de la facturation électronique (FNFE)

Comment s'y préparer ?

- Procéder à une revue du processus order-to-cash (de la commande à l'encaissement)
 - Quelles informations doivent être collectées ?
 - Comment les collecter ?
 - Qui les collecte ?
- Désigner une personne responsable de la qualité de ce processus
- Paramétrer l'outil de gestion commerciale de telle sorte à disposer des données requises par l'administration
 - Fiches clients complètes (avec SIREN, adresse du siège, de facturation et de livraison)
 - Type d'opération par facture (ventes de biens, prestations de services ou les deux)
 - Montant TTC, acompte TTC, Net à payer
 - Détail et cumul de la TVA et des taux associés
 - Règles d'exigibilité pour la TVA (sur les encaissements ou sur les débits)
 - Statuts de traitement et d'encaissement
- Choisir une plateforme de dématérialisation partenaire ou un OD (opérateur de dématérialisation)

Quels sont les bénéfices attendus pour les entreprises



Automatiser les traitements



Accélérer les paiements



Réduire les litiges et les ruptures



Nourrir les systèmes en données pour améliorer la gestion et la prise de décision

Merci



John MADZELA - Directeur Général - john.madzela@codinf.fr - 06 95 75 31 16